

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'aide du Réseau d'Aides peut être demandée par :

- * les enseignants
(avec l'accord des parents)
- * les enfants
(avec l'accord des parents)
- * les parents eux-mêmes.

Vous pouvez prendre contact avec le Réseau d'Aides :

- **par téléphone :**

au 02.29.62.57.90 répondeur ou
permanence le lundi matin de 9 h à 12 h

- **par mail :**

rasedlesneven@laposte.net

- **en demandant un rendez-vous :**

par l'intermédiaire du directeur de l'école ou
de l'enseignant.

- **par courrier :**

RASED
12 rue du Connétable de Richemont
29260 LESNEVEN

RASED DE BREST-ABERS

Antenne de Lesneven



**Réseau
d'Aides Spécialisées
aux Elèves en Difficulté**

LES MISSIONS

Les membres du RASED :

- Accompagnent les équipes d'école, à leur demande.
- Apportent des aides aux enseignants, de façon indirecte.
- Peuvent assurer un éclairage sur les difficultés rencontrées par les élèves, sur des situations de classe particulières, ou difficiles, des événements douloureux.
- Mènent des actions spécifiques en cas de besoin (sensibilisation, prévention, remédiation...)

L'aide spécialisée peut être apportée à la famille après concertation entre l'enseignant et le RASED.

SA COMPOSITION

**Une enseignante spécialisée,
chargée des aides à dominante
pédagogique :**
Armelle TANNE

Elle aide l'enfant à atteindre les compétences du socle commun identifiées comme insuffisamment maîtrisées :

- en dépassant ses difficultés,
- en prenant conscience de ses progrès et en suscitant l'expérience de la réussite qu'il transfère dans sa classe,
- en maîtrisant ses outils et méthodes de travail,
- en retrouvant confiance en soi, en se réconciliant avec l'école et l'envie d'apprendre.

Ces aides sont apportées à l'école
sur le temps scolaire
individuellement ou par petits groupes.

Une psychologue Education Nationale :
Claudie JOUCAN

Elle pratique les examens cliniques et psychométriques avec l'autorisation écrite des familles.

Elle contribue à la mise en place de différentes prises en charge au RASED ou à l'extérieur de l'école (CMPP, orthophonie, services sociaux...)

Elle prend part aux décisions concernant la scolarité de l'enfant et participe à la constitution des dossiers d'orientation (EGPA, ULIS)

Elle apporte son écoute et son aide aux élèves lorsque leurs difficultés dépassent le domaine du pédagogique : comportement, mal être, problèmes relationnels.